

2023-065

SEANCE DU **MARDI 16 MAI 2023**

Le mardi 16 mai 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 10 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGRÉE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Éric MAUCORT À Chantal BOISNIER, Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU À Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL À Frédéric DAVIET, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Éric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Marc NARDI

Règlement d'utilisation du PADEL / BEACH TENNIS

Vu la délibération n°2022-062 du Conseil Municipal du 17 mai 2022 portant création d'un terrain PADEL ;

Dans le cadre du projet des 5000 terrains pour 2024, la ville de Chinon, et le Chinon Tennis Club ont souhaité proposer une nouvelle activité avec la création d'un terrain de Padel Tennis en lieu des terrains extérieurs dégradés.

Cette discipline se pratique à 4 joueurs avec un matériel spécifique.

Les terrains de PADEL et de BEACH TENNIS peuvent être utilisés tous les jours de 8h00 à 21H00 maximum.

Il est conseillé de s'inscrire via l'application gratuite TEN'UP (application utilisable par tous et sans obligation de détenir une licence de tennis).

Toute réservation est prioritaire. Pour les personnes n'ayant pas l'application TEN'UP, il est possible de s'inscrire via le club de tennis (coordonnées dans le règlement d'utilisation) qui se chargeront d'effectuer celle-ci.

Certains créneaux restent en accès libre à destination des scolaires sur le temps de pause des lycéens, sans réservation du lundi au vendredi.

A ce titre, la ville met les équipements nécessaires à disposition toute l'année au Lycée Rabelais pour les élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- **SE PRONONCE** sur les termes du règlement d'utilisation de l'espace Padel / Beach Tennis ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou Monsieur DAUDIN, Conseiller délégué au Sport à signer ledit règlement.

Fait à CHINON, le 24 mai 2023

Pour extrait conforme.
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 08/06/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage